

Procès Verbal de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL du 27 OCTOBRE 2023

Présents : Mmes & Mrs. : Régine REMILLON – Esther VACHOUX – Marie BAUD - Maryse MICHALAK - Ludovic TROTTEY - Frédérick AESCHLIMANN - Sylvia DUSONCHET – Mickaël TISSOT - Etienne MERLIER - Cinthya MIQUET-SAGE.

Absent excusé : Jacky DURET.

Absents : Mme Sandrine REY – Mr Laurent FORT - Mme Alexandra DUPANLOUP

Public : 0

1. En début de séance, Mme Le Maire réceptionne la lettre de démission du conseil municipal de Mr. Fort, donnée par l'intermédiaire de Mme Michalak.
2. Après avoir pris connaissance du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 29 septembre 2023, celui-ci est approuvé à l'unanimité.
3. Mme Le Maire donne la parole à Mme Marie BAUD, Adjointe à l'urbanisme pour exposer à l'assemblée l'objet de la procédure de modification n°1 du P.L.U. qui porte sur les 2 objets suivants :
 - la modification de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation n°2 (OAPn°2)
 - la réalisation de quelques corrections et compléments à apporter au règlement écrit.Considérant que le projet de modification n°1 du P.L.U., tel qu'il est présenté au conseil municipal, est prêt à être approuvé conformément à l'article L 153-21 du Code de l'Urbanisme. Après en avoir délibéré, le conseil approuve à la majorité (Pour :9 – Abstention : 1) cette modification.
(Le dossier du P.L.U. approuvé est consultable, conformément à l'article L133-6 du Code de l'Urbanisme à la mairie, aux jours et heures d'ouverture et sur le site internet www.arbusigny.fr).
4. Afin que le notaire puisse rédiger correctement les 2 actes concernant la régularisation de l'emprise foncière au carrefour RD3 et RD6 au Vernay-Dessous, sur proposition de Mme Le Maire, le conseil à l'unanimité, accepte le retrait et le remplacement de la délibération n° 2023/08 du 24 février 2023 par une nouvelle délibération faisant état d'échange et de cession sans soulte entre la commune et les conjoints Duret.
5. Le conseil prend note des factures suivantes : Travaux électricité suite au contrôle Véritas : 749.06€ttc (Brutelec) – Fauchage accotements voirie : 13 104€ttc (E. Vachoux) – Participation 2023 SIVU (piscine) : 17 046.94€ - Poteau/corbeille de voirie : 191.76€ttc (Ets. Vachoux) – Avis sur dossiers pour eaux pluviales : 217.54€ttc (Ste Nicot) – Honoraires Avocats : 960€ttc. – Pompe de relevage lavabo mairie : 809.52 €ttc (Ets. Montant) - Travaux sanitaires : 720€ttc (A. Dupuis) – Réparations sur voiture communale : 516 €ttc (VT Auto) - Travaux d'électricité local Théâtre : 1 084.32€ttc (Brutelec) – Distributeur papier et poubelle : 141.80€ttc (Ets. Vachoux).

...../.....

6. L'assemblée écoute les élus qui ont participé à différentes réunions ou assemblées et font un point de situation sur les sujets traités (Commission scolaire concernant les travaux de construction du groupe scolaire – Commission Urba. – SRB – commission déneigement – intervention nettoyage de la marre du Chênet).

7. Dates à retenir :

Samedi 28 Octobre : Mémoire des pierres par la Salévienne à Vers – Vendredi 10 novembre : Conférence par la Salévienne à Cernex – Samedi 11 Novembre à 9h. Commémoration au monument aux Morts suivie de la cérémonie intercommunale à Scientrier – Dimanche 19 novembre à 11h. : Remise du chèque au Comité Féminin du Dépistage du cancer du sein (Octobre Rose).

Affiché en exécution du code général des Collectivités Territoriales Art. L2121-25 et Code des Communes Art. R121-9.

Cynthia MIQUET-SAGE
Secrétaire de séance

Régine REMILLON
Maire